

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 JANVIER 2014

Convocations du 24/01/2013

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE

Secrétaire : Philippe LAGNIET

---

## Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

### Programme voirie 2014 :

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet des travaux de voirie suivants :

- Réfection de la VC N° 3 au lieu-dit « Le Petit Gas »
- Réfection du carrefour du chemin de la Travarie et de la VC de Tarentaise.

Ces travaux sont estimés à la somme de 57 845 € HT soit 69 182,62 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le projet qui lui est proposé et sollicite l'aide financière du Conseil Général pour financer cette opération.

### Avenant convention établissement des dossiers CNRACL :

Monsieur le Maire rappelle que le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire prend en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité et propose de signer l'avenant pour l'année 2014. Cette solution présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, selon les tarifs suivants :

■ La demande de régularisation de services :	49 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) :	60 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion (R15) :	60 €
■ Le dossier de pré-liquidation suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	86 €
■ Le dossier de retraite invalidité :	86 €
■ Le dossier de validation de services :	86 €
■ Droit à l'information (DI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	36 €
■ DI : envoi des données dématérialisées de pré-liquidation – totalité des données :	60 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	60 €
■ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	228 €

### Petit patrimoine – demande fonds de concours :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Bachat de l'école qui fait partie du petit patrimoine communal, nécessitent des travaux de restauration dont le montant est estimé à 10 125,00 € H.T. soit 12 150,00 € T.T.C. Le Conseil Municipal approuve le projet, demande le fond de concours de la CCMP d'un montant de 2 000 € et sollicite l'aide financière du Conseil général pour financer cette opération dans le cadre du COCA

### Achat d'une licence IV :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les faits suivants :

- En 2013 la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie du restaurant « le Relais du Bessat » a été transférée sur une autre commune,

- Suite à la liquidation judiciaire du restaurant « la Fondue », le fonds de commerce n'a pas trouvé d'acquéreur et la SCP CARLIER-IMBERT a été chargé, le 28 janvier 2014, de la vente aux enchères du matériel et de la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie.

Après concertation des élus, Monsieur le Maire rappelle leur volonté d'éviter le transfert d'une autre licence hors de la commune afin de préserver l'activité sur notre territoire. Il confirme que lors de la vente aux enchères du 28 janvier 2014, la commune s'est portée

acquéreur de la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie au prix de 1 000 € hors frais, soit 1 144 € tous frais compris.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise le Maire à désigner une personne responsable dans le cadre d'une gestion directe.

### **Compte-rendu des commissions :**

Urbanisme : il a été tracé sur plan les réserves des chemins que la commune veut intégrer dans le futur PLU

#### COCA :

- ✓ Projets éligibles à subvention du CG (60%). Période 2014/2015
  - Rénovation de l'école et de la cour
  - Rénovation de la maison communale - remplacement des menuiseries et du bardage extérieur (hors partie logement)
  - Interventions ponctuelles sur des éléments du petit patrimoine (Sacré-Cœur, croix du bourg, bachats, croix de Chaubouret, madone)
- ✓ Projets **non éligibles** à subvention du CG. Période 2014/2015
  - Déviation du chemin de la Sagne du Blanc
  - Renouvellement du réseau d'AEP Rue du Féria, Chemin du Tremplin et Chemin de la Travarie
  - Réseaux humides - Chemin de la Creuse
  - Travaux de surface - Rénovation du Chemin de la Creuse
  - Création d'une aire de jeux à l'école
  - Création d'un chemin pédestre et VTT du bourg vers la Croix de Chaubouret

#### Vie locale :

- Journal de la municipalité : en cette période pré-électorale une formule allégée a été rédigée reprenant les derniers événements et l'état civil de la commune. Le mode d'emploi des élections municipales de mars 2014 a été ajouté à la distribution.
- Scolarisation des enfants sur Tarentaise : un courrier sera envoyé à la mairie de Tarentaise signifiant notre désaccord pour la réinscription à l'école de Tarentaise suite à une radiation d'enfants domiciliés sur le Bessat. Pour remarque, une baisse d'effectifs est prévisible à la prochaine rentrée (7 CM2 rentrent au collège).
- Rythmes scolaires : une seule réponse à l'appel « des bonnes volontés » pour organiser les activités périscolaires. La Traverse étudie la possibilité d'un tel encadrement.
- Balade en concert : pour l'étape au Bessat, le Tremplin semble l'endroit idéal pour organiser une soirée spectacle.

#### Divers :

- Vente aux enchères des murs de l'ancien Hôtel des Touristes. La mairie ne fera pas valoir son droit de préemption.
- Réforme du département : le projet consiste à fusionner notre canton avec ceux de Bourg-Argental et Pélussin, c'est donc cette dernière commune qui sera chef-lieu de canton. Le Conseil municipal ne conteste pas cet état de fait.

La séance est levée à 21 h 47

**Prochaine réunion :** Jeudi 27 février à 20 heures

Affiché le 5 février 2014

Le Maire,